

Quasi-délit--URGENT--

Par **Gabye**, le 18/08/2015 à 21:18

URGENT

Je suis en train de préparer une accusation de quasi-délit et je voudrais préciser si ce cas en est un exemple. Veuillez commenter dès que possible svp et comment présenter ceci dans ma mise en demeure (en premier lieu)

Ma cliente a subi des dommages financier dans le cadre d'une relation dans laquelle est fut victime d'abus moral et psychologique par un pervers narcissique.

Cas: Pendant deux été l'homme lui a impose de passé la durée de l'été avec lui et abandoner sa maison priver pour passer le temps en bateau avec lui. elle n'a pas pu entretenir sa piscine creusée qui a été abandonee et non ouverte ni fermée au début et à la fin de chaque été. Rendue à la troisième année, elle a voulu ouvrir sa piscine et la reprendre en main puisqu'elle s'était libérée de l'emprise de l'homme qui ne lui exigeait plus d'être avec lui tout l'été puisqu'il n'avait plus de bateau.

Domage: Puisque la piscine avait été abandonee et pas entretenu, elle a subit de graves dommages Durant deux hivers. Elle devait être réparée à un coût pouvant s'élever à 20 000\$ Canadien. Puisque Madame n'avait pas cet argent en question, elle a été obliger de choisir au lieu de faire enterer la piscine qui lui a cause la perte de celle-ci à un coût de 5 000\$ Canadien.

QUESTION:Est-ce que l'homme est coupable d'un quasi-délit dans ce cas? Peut-on lui en accuser et demander un dédommagement pour Madame?

Par **Emillac**, le 18/08/2015 à 22:01

Bonsoir,

HA, HA, HA ! C'est une blague ?

Vous intervenez à quel titre dans cette "ténébreuse" affaire ?

[citation]QUESTION:Est-ce que l'homme est coupable d'un quasi-délit dans ce cas? Peut-on lui en accuser et demander un dédommagement pour Madame?[/citation]

Vous plaisantez, j'espère ?

image not found or type unknown



Par **Gabye**, le **18/08/2015** à **23:21**

NON. JE REPRÉSENTE MADAME DEVANT DES ACCUSATIONS DE DOMMAGE FINANCIER ET MORAL SUITE À QUATRE ANS DE VIE DE COUPLE AVEC UN HOMME ABUSIF QUI ÉTAIT VIOLENT. VOUS CONNAISSEZ LA VIOLENCE CONJUGALE OU LA VIOLENCE FAITES AUX FEMMES EN COUPLE?

Par **Emillac**, le **19/08/2015** à **09:57**

Bonjour,

De mieux en mieux.

"Représenter" au nom de quoi, ou de qui ? Avocat ? Association ?

Qui se moque de qui ?

Quel genre, le bateau ? Yacht de luxe, avec caviar, champagne et petits fours ?

[citation]SUITE À QUATRE ANS DE VIE DE COUPLE AVEC UN HOMME ABUSIF QUI ÉTAIT VIOLENT. VOUS CONNAISSEZ LA VIOLENCE CONJUGALE OU LA VIOLENCE FAITES AUX FEMMES EN COUPLE?[/citation]

Quel rapport avec votre premier message ?

Quatre ans ? Je croyais que c'était que deux.

Vie de couple ? Je croyais que c'était que pendant les mois d'été.

20 000 \$ canadiens rien que pour la réparation ? Bigre, elle valait combien, à neuf, la piscine ?

Et arrêtez d'écrire en gras et en majuscules, ça n'apporte rien de nous engueuler. Nous, on y est pour rien, dans cette groteste et rocambolesque affaire.